

QUALITÉ DE LA FORMATION

→ Une formation conçue à partir de ce qui se fait de mieux dans chaque pays d'Europe.

→ L'agence européenne EFESC accrédite des agences nationales. L'agence nationale EFESC France reconnaît officiellement le centre de formation concerné* pour délivrer la formation et le certificat de qualification.



→ La formation est assurée par un formateur qualifié selon le standard européen commun à tous les pays d'Europe (European Chainsaw Users).



→ L'évaluation est assurée par un autre formateur, lui-même agréé.

→ Les centres de formation accrédités sont audités tous les 3 ans pour garantir la qualité de la formation conformément au cahier des charges européen.

*voir au dos

VOTRE CENTRE DE FORMATION ACCRÉDITÉ



C.F.P.P.A. de
CHATEAUFARINE

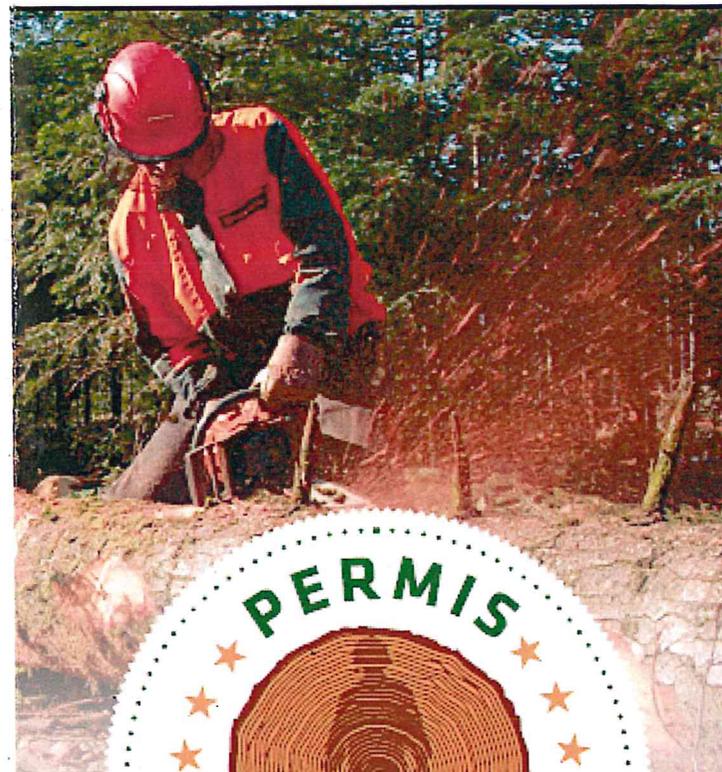
10, rue François Villon
25000 BESANCON

Contact Isabelle MOUGIN
03.81.41.96.45

Centre de formation accrédité par EFESC France
ampfmf@eduforest.eu



* l'art. L231-3-1 du code du travail : **Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs** qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique, des travailleurs liés par un contrat de travail temporaire en application des articles L. 124-2 et L. 124-2-1 à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention et, à la demande du médecin du travail, de ceux qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours. **Cette formation doit être répétée périodiquement** dans des conditions fixées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif.



CERTIFICAT EUROPÉEN
DE QUALIFICATION

ENTRETIEN DE LA TRONÇONNEUSE
ET TECHNIQUES DE COUPE (ECC1)

*Partout en Europe, la même formation,
le même certificat de qualification.
Une formation conçue à partir ce qui se fait
de mieux dans chaque pays.*



POUR QUI ?

Pour tous les utilisateurs de tronçonneuse à titre professionnel (tous secteurs) ou à titre particulier.



POUR QUOI ?

- Utilisateurs occasionnels, utilisez la tronçonneuse en toute sécurité et économisez définitivement sur les frais d'affutage et de maintenance.
- Professionnels, utilisateurs permanents ou occasionnels, travaillez avec efficacité, en toute sécurité, et en conformité avec les exigences de l'article L231-3-1 du code du travail*.

LE MODULE DE BASE POUR TOUS : ECC1

Les bases nécessaires pour tout utilisateur professionnel ou particulier : **Tout ce que l'on doit savoir pour la mise en œuvre et l'entretien des tronçonneuses, et le tronçonnage de bois.**

Durée : 1 jour 1/2, évaluation comprise.

Lieu : au centre de formation ou délocalisé dès qu'un groupe de 8 personnes peut être constitué.

Coût de la formation et de l'évaluation : 250 € par personne. Nous consulter pour une formation délocalisée et pour les possibilités de financement (contact au dos du document).



LES AVANTAGES DU PERMIS TRONÇONNEUSE

1^{er} avantage pour tous :
La tronçonneuse est un outil redoutable pour les personnes non formées. Savoir l'utiliser en toute sécurité est essentiel.

Avantages pour les professionnels utilisateurs occasionnels ou permanents :

- Le Permis Tronçonneuse satisfait aux exigences de l'art. L231-3-1 du code du travail*.
- Il atteste de la qualification de son titulaire dans toute l'Europe, Indépendamment de la langue et du pays.
- Il améliore l'employabilité des utilisateurs de tronçonneuses.
- Traçabilité du certificat par l'inscription du titulaire sur une liste consultable à l'Agence Européenne EFESC.

